

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Conseil départemental



Haut-Rhin



Très Haut Débit Alsace

**Présentation du concessionnaire régional
aux communes et établissements publics de
coopération intercommunale (EPCI) - Avril 2016**

*Délégation de service public relative à la conception,
l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le
financement du réseau*



ROSOACE

La fibre optique en Alsace



*Société concessionnaire de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
représentée par Alain SOMMERLATT, directeur général*



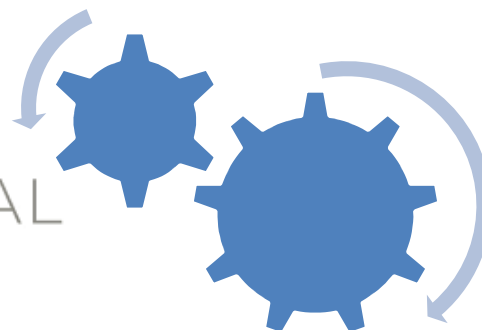
Les actionnaires de ROSACE, la société concessionnaire

le **Fonds Marguerite** (ou Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures)

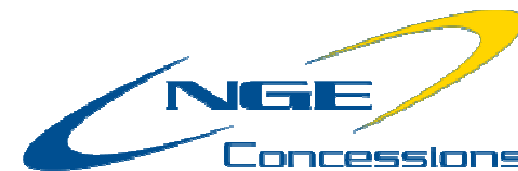


QUAEROCAPITAL

un **Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)** de droit français



Le groupe Caisse des Dépôts **accompagne les collectivités locales** dans l'équipement numérique et intervient dans le développement des usages et des services numériques innovants.

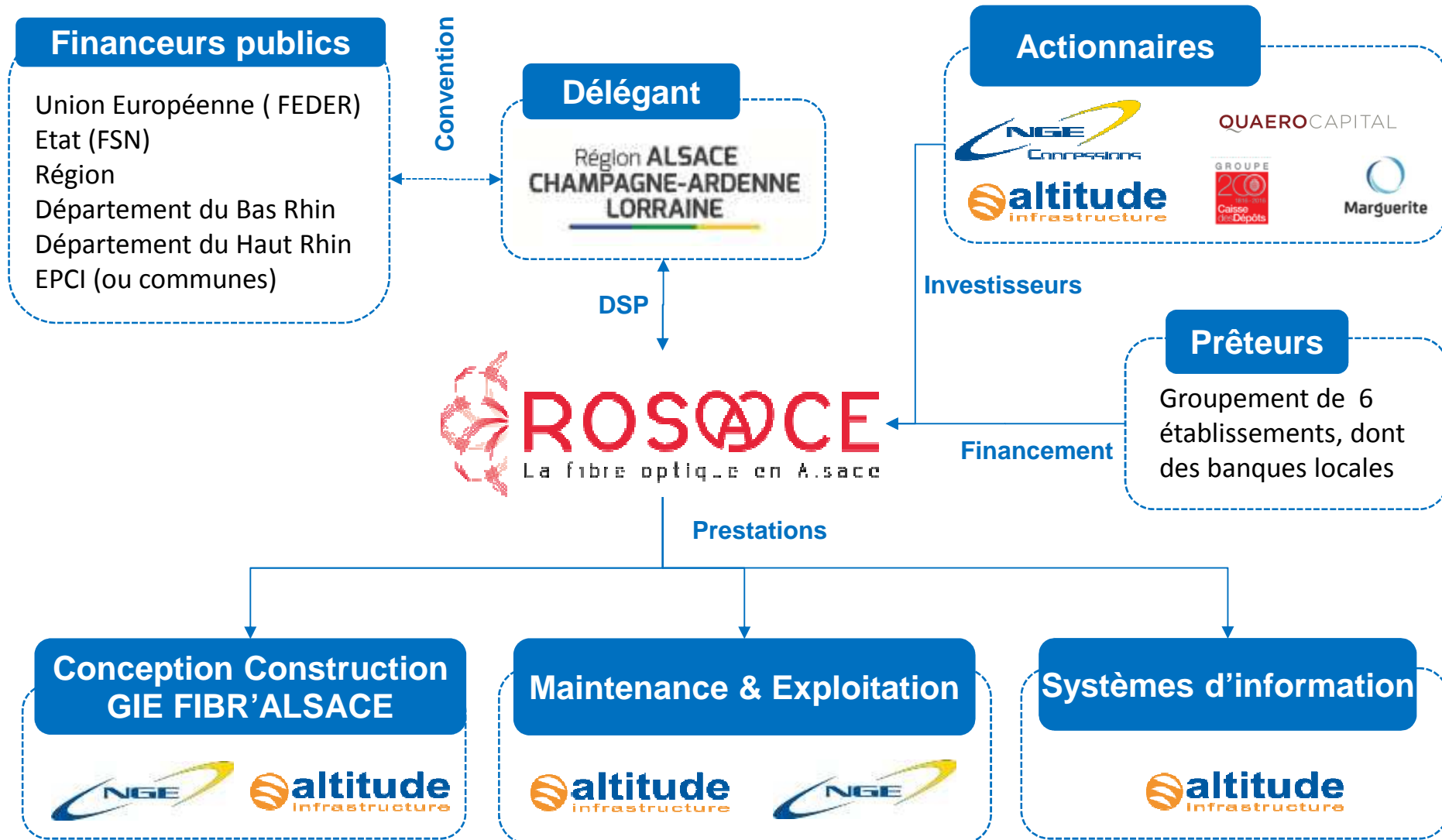


Dédiée exclusivement aux **travaux publics**, NGE est une entreprise française qui se développe autour de **6 métiers** et réalise **1,5 milliard d'euros de Chiffre d'Affaires**.

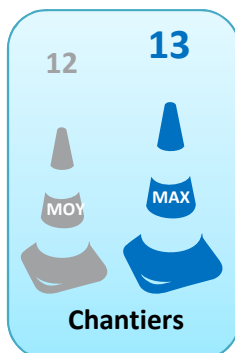
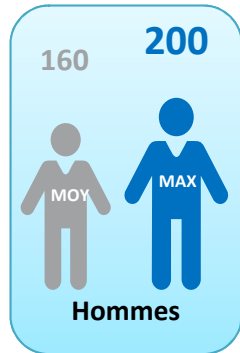


Altitude Infrastructure est un opérateur qui accompagne les collectivités depuis plus de 10 ans pour concevoir, construire, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications.

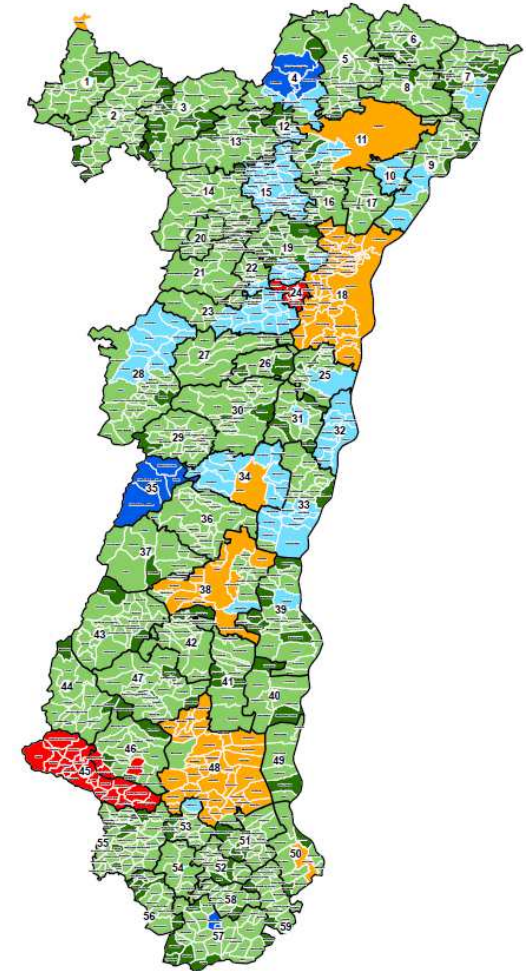
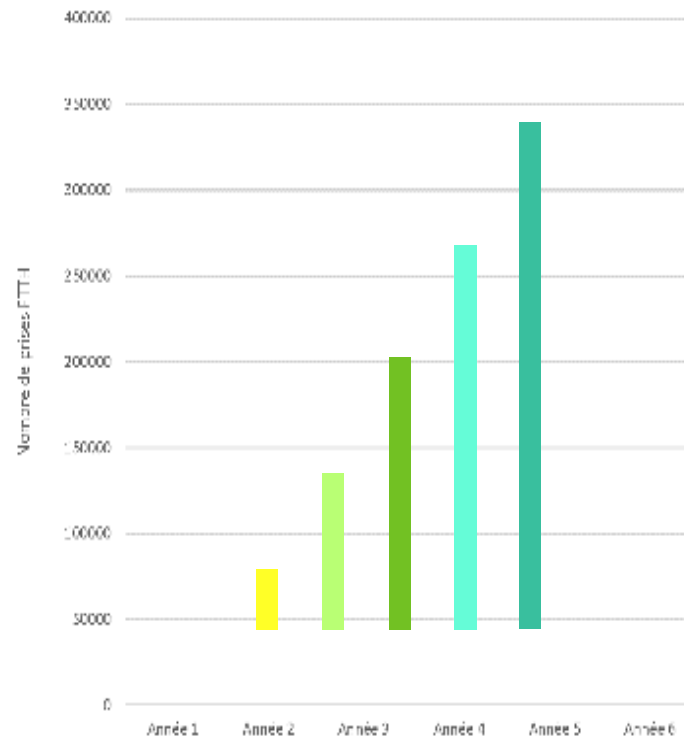
Les acteurs du projet



1 année d'étude – 5 années de travaux

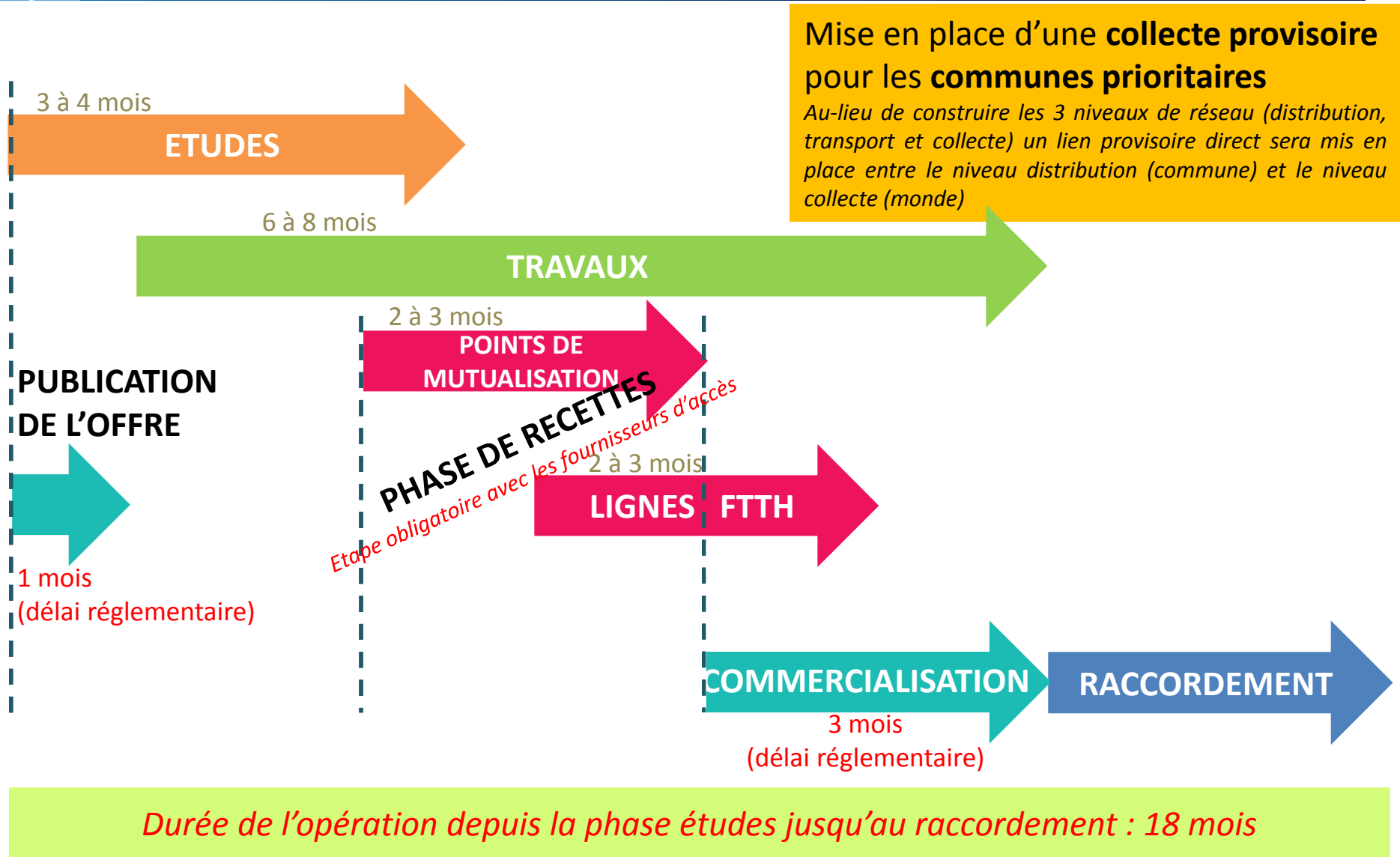


370 000 prises construites en 6 ans
70 000 prises par an en moyenne



ÉGALITE des abonnés et des territoires
100% des foyers alsaciens raccordés par ROSACE
(hors zones d'investissement privé, en rouge et orange sur la carte)

Calendrier-type de déploiement d'une commune



Les étapes de déploiement d'une commune

Etudes d'ingénierie

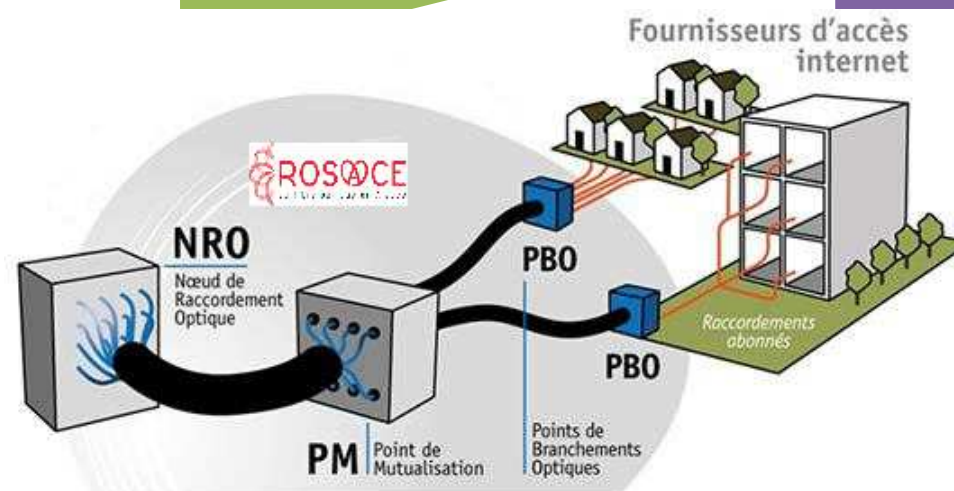
- Mettre à jour les études APS 2013-2014
- Disponibilités des réseaux identifiées aux études APS (fourreaux des communes ou réseaux privés de France Télécom/Orange, ErDF, ESR...)
- Valider le plan de desserte

Le déploiement optique impose des actions (location ou travaux) sur trois types de sous-réseaux

- Collecte : c'est l'accès au réseau mondial internet (= autoroutes)
- Transport : permet de relier les communes entre elles (= routes départementales)
- Distribution : permet d'arriver à l'abonné final (= voies communales)

Ces trois niveaux de réseaux permettent le raccordement du client final (sans facturation par Rosace)

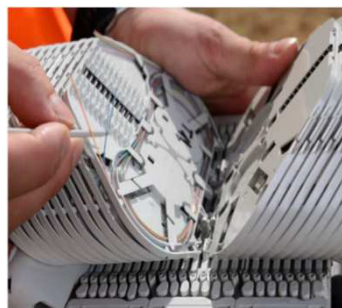
Pour les communes prioritaires il faudra mettre en place un schéma réduit avec un lien provisoire collecte - distribution



Le déploiement en aérien ou en souterrain


La réutilisation des infrastructures sera privilégiée, par ordre de priorité :

1. les infrastructures publiques (des communes, des EPCI, des syndicats intercommunaux, ou celles d'Alsace Connexia et Haut-Rhin Télécom...)
2. les infrastructures des opérateurs (locations de fibres, de fourreaux ou de supports aériens...) à travers des contrats globaux
3. à défaut, il faudra bien construire...



Réunions intercommunales à partir de l'été

Des réunions techniques par EPCI, groupe de communes ou communes (selon taille) seront programmés à partir de l'été 2016 sur plusieurs mois, afin de :

- vérifier et reconnaître les tracés de réseau (passage de fibre)
- convenir de l'implantation de l'armoire de rue (point de mutualisation / PM), ou d'un nœud de raccordement optique (NRO)
- préciser les types de travaux qui seront engagés
- engager les conventions d'occupation entre  et les riverains, les gestionnaires de voiries communales ou les propriétaires privés
- remise d'un kit, avec fiches pratiques et vidéos pédagogiques.

A noter qu'au fur et à mesure de l'avancement des études, l'éligibilité des communes sera mise en ligne sur

www.rosacefibre.fr

Contact technique auprès du concessionnaire

Pour les collectivités qui :

- prévoient des travaux dès 2016,
- programment des enfouissement de réseaux secs
- projettent des travaux de voirie, la création de pistes cyclables, l'arrivée d'un réseau gaz, etc.

possibilité de transmettre les plans, et obtenir des référentiels techniques sous contact@rosacefibre.fr



Rappel : obligation à tous les maîtres d'ouvrage de réseaux d'anticiper et diffuser leurs projets


(art. L49 du Code des postes, dès 150m en agglo et 1000m hors agglo)

Mise à disposition d'une **adresse électronique dédiée** :

L49.TH67-68@nge.fr



Et après les travaux, que se passe-t-il ?

Après les travaux et la période de « **commercialisation** », c'est-à-dire l'ouverture du réseau  aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Chaque client final (particulier ou entreprise) devra engager une démarche personnelle :

- soit son FAI actuel est présent sur le nouveau réseau ROSACE, et il pourra immédiatement migrer vers une « offre fibre »
- soit son FAI n'est pas présent et dans ce cas il devra :
 - le contacter pour savoir quand il compte proposer une offre fibre
 - ou changer de FAI.

- **Campagnes d'information des habitants programmées au fur et à mesure des travaux**
- **Réunions publiques dans les communes entre 3 à 4 mois avant l'ouverture du réseau fibre optique ROSACE**